



Pacs droit e rester en france

Par **lilou005**, le **14/08/2014** à **02:00**

bonjour je vais essayer d'etre tres explicite voila mon cas:
jai lintention faire venir ma fiancée en france avec un visa schegen portugais je suis portugais d'origine elle est originaire d'un pays africain mes questions sont les suivante:
* le pacs peut il lui accorder de rester avec moi en france jusqu'a notre mariage qui aura lieu ans son pays ou comment pourrais je proceder pour qu'elle me quitte plus aidez moi svp
quelqu'un a t'il deja été dans cette situation? merci de me repondre

Par **audrey30**, le **14/08/2014** à **18:46**

salut
je suis ivoirienne pacsée avec un français on s est pacsé au maroc il y a 7mois.on est venu en france il y a 2semaines pour visiter ma belle mere et lui presenter la petite qui est née seulement je ne veux plus retourner au maroc "car mon partenaire ne travaille plus je fais vivre la maison je paye les facture je nourit bébé bref pour vous dire combien de fois c est difficil "on doit encore de l'argent à la clinique où j ai accoucher" heureusement que le voyage france maroc c est pas cher car une fois de plus on ne serait pas venu ici si j avais pas payer.sans compter le racisme antinoire au maroc .bref je ne veux plus retourner làbas.ma question est de savoir si mon compagnon veut s enteter à y retourner peut il m'obliger à le faire?est ce que je peux avoir une carte de sejour et apres combien de temps? j aime mon conjoint mais seulement la charge est trop lourde pour moi.que faire aidez moi.....

Par **kadiatou.diallo**, le **21/09/2014** à **11:11**

bonjour je suis immigré sant papier je suis en france depuis 3 moi je vi avec mon copin il na pas fini de divorcer esque on peut fer pacs ou adoption je c est pas je conner rien comment on fai que je doi fer aider moi svp merci

Par **domat**, le **21/09/2014** à **13:24**

bjr,
tant que votre copain est marié, vous ne pouvez pas conclure un pacs avec lui.
et un pacs n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour à un

partenaire étranger si l'autre partenaire est français.
cdt